

## DPU, purger léger... ou presque : les grands principes et quelques questions récurrentes

**Durée :** 0.5 jour

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à [info@coform.fr](mailto:info@coform.fr), nous étudierons ensemble vos besoins.

### Objectifs pédagogiques

- Exposer les grandes règles du champ d'application et les quelques pièges
- Purger efficacement le droit de préemption urbain et connaître la procédure à suivre

## Programme de la formation

### I - Le champ d'application

A - Le champ d'application territorial

B - Le champ d'application matériel

### II - La procédure de préemption

A - L'envoi de la DIA

B - La réponse de l'administration

### Pour qui ?

#### Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur, Formaliste.

### Évaluation des acquis

---

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.